

TRIBUNE



PB-PP|B-00802
BELGIE(N)-BELGIQUE

MARS
2017

AMiO

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°3 - mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



STUDENTS PROFIT BEFORE

DOSSIER P. 4



ÉDITO
Tout commence
par un rêve !
P. 3



FRAUDE FISCALE
Des paroles et
des actes !
P. 7



AMiO
SPF Affaires étrangères •
Cela n'arrive pas qu'aux
autres
P.10

Paiement de la prime syndicale 2016

Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1^{er} juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !



DANS NOS RÉGIONALES

Charleroi

Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111. Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.

Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

Hainaut occidental

Amicale des Pensionnés Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

Namur

Festivité du 1^{er} Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

Orateurs :

Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,

Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,

Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB

Guy Fays, secrétaire régional inter-

- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :

1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11).

Réservations obligatoires avant le 22 avril via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1^{er} mai 2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.

Interrégionale de Bruxelles

**Attaques contre les services publics ;
judiciarisation des conflits sociaux ;
droit de grève ; « service minimum »...**

Débat politique de la CGSP-Bruxelles

Jeudi **16 mars 2017**

18h > 21h – salle A – rue du Congrès,
17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :

Michel Meyer, Président fédéral de la CGSP

Philippe Dubois, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles

Dario Coppens, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles

Kurt Sissau, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité...

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai

Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »¹. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

Le « philanthrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relaxé, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

Bridge est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers



le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).

Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »² En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;
- d'autre part, il contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.
L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants

sous-payés et non formés, dont le rôle se limite à lire des cours présentés sur tablettes et à encoder les notes de tests standardisés, établissements non appropriés et dépourvus d'équipements pédagogiques, public scolaire sélectionné sur base de critères sociaux, ethniques, économiques, de genre, etc.

Soulignons également que la plupart du temps, l'offre proposée par ces entreprises n'augmente pas le pourcentage d'enfants scolarisés dans la région où elles s'implantent, les élèves étant souvent recrutés au sein même des établissements publics préexistants.



La marchandisation de l'éducation est un phénomène en extension et prend de multiples formes

« La marchandisation se définit comme la transformation de l'éducation en un produit marchand source de profit. Elle est un processus insidieux aux formes multiples qui touche à la fois les secteurs de l'éducation formelle et non formelle. Il se traduit par le développement d'entreprises commerciales pour le soutien scolaire, des coachings d'orientation scolaire, la production de soi-disant "kits" prêts à penser contre la dyslexie, la dysorthographe ou encore le développement de logiciels numériques dits "éducatifs" ... »³

Cette tendance s'étend au monde entier, et la crise dans laquelle l'économie des États européens et nord-américains, entre autres, est plongée depuis 2008 ne fait qu'encourager ce grignotage par le privé d'un secteur public dépecé par des années d'austérité.

« Il existe un vaste éventail de pressions (du privé) sur l'éducation, qu'elles viennent d'entreprises privées, notamment dans le secteur de la recherche universitaire, des fondations, qui ne subventionnent que ce qui leur rapporte ou répond à leurs attentes ».⁴

Des conséquences ravageuses :

- l'augmentation des inégalités à travers le manque d'accès à une scolarité de base, les frais d'inscription devenant le principal obstacle à la scolarisation des enfants ;
- la « standardisation des pratiques et des méthodes pédagogiques »⁵, à travers le développement des écoles « low-cost » dont le principal objectif est de faire des économies d'échelle en rationalisant l'offre au maximum ;
- la place de plus en plus grande accordée aux partenariats avec le privé pour le financement de l'éducation, les entreprises du numérique acquérant une emprise croissante sur le secteur, y compris en ce qui concerne les contenus pédagogiques et les méthodes d'enseignement.

Dans les pays de l'hémisphère nord, cette tendance est parfois plus discrète, mais d'autant plus pernicieuse.

Les Partenariats public-privé (PPP)

Les PPP conclus dans le secteur de l'enseignement peuvent concerner divers types de services, directs et indirects, allant de la gestion complète d'une école à la maintenance des infrastructures, en passant par l'approvisionnement des cantines, la sécurité, le ménage, la fourniture de matériel pédagogique et/ou de tests.

Il a été démontré⁶ que les PPP engendrent « la discrimination et la ségrégation », ainsi qu'une augmentation des inégalités à la fois scolaires (les résultats PISA en attestent souvent) et sociales, de par la possibilité instituée de sélectionner les élèves ayant accès aux établissements gérés par le privé.

Ces types de collaboration mènent régulièrement à une multiplication des bailleurs de fonds privés, renforçant le désinvestissement progressif de l'État, et par là même la diminution de sa capacité (ou de sa volonté) d'intervention dans le suivi des normes en matière de pédagogie, d'hygiène, d'infrastructures, de conditions de travail, etc.

Ce désinvestissement du public aboutit peu à peu à l'apparition d'« une éducation strictement évaluée selon des normes instrumentales et cognitives et des indicateurs, excluant les valeurs et les attitudes telles que l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, le développement de l'empathie, le respect des engagements, la participation démocratique et le respect de l'environnement »⁷.

1. Internationale de l'Éducation, campagne « Réponse Mondiale », Annexe
2. www.ei-ie.org/fr
3. Antonio Olmedo, University of Rochampton et Stephen Ball, UCL, « Philantropocapitalisme : la tyrannie des dons »
4. Ficemea, « Retour du sommet de la Francophonie », 17 janvier 2017 – www.ficemea.org
5. Sylvain Marois, « La privatisation silencieuse », Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec
6. Ficemea, *Op. Cit.*
7. Dr Maria Ron-Balsera, « Réflexions sur les risques que le Partenariat public-privé pose pour le droit à l'éducation », Association Right to Education Project, publié sur www.ficemea.org, janvier 2017.
7. *Op. Cit.*

Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».⁸

Quelques exemples

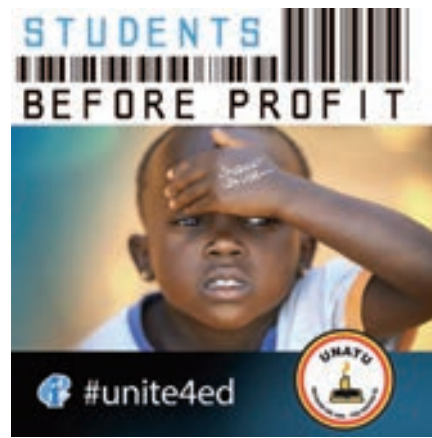
Aux États-Unis, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

En France : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

En Belgique, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »⁹.

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section « Soins infirmiers » ont été pris en charge. [...] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. « Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs [...]. Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier. » La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».¹⁰



Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.

C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales¹¹ afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.

9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur <http://www.skolo.org/spip.php?article1897>

10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017

11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Éducation : www.ie-ei.org/fr / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : www.ficemea.org



Fraude fiscale : des paroles et des actes !

La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30... milliards d'euros !

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale... Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavaiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis

lors, cette enquête fait autorité¹. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !

Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros...

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluider l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF

Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.

L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique.* »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !

Voilà pourquoi nous revendiquons :

- 1) Le cadastre des fortunes,
- 2) La levée du secret bancaire,
- 3) La lutte contre les paradis fiscaux,
- 4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doit dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

¹<http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>



La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe.

Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage !

Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammothest gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie.

En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire.

15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

Rudy Janssens

Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

www.cgspacod.brussels

SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP**, à l'initiative de la **Commission Femmes ALR Bruxelles**, estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce.

Plus d'info sur : <http://www.cgspacod.brussels/>

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens

CGSP ACOD– Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles



Au revoir et merci Marc...

Bonjour Robert...

Suite à la démission du Camarade Marc Goblet, nous aurons bientôt un nouveau Secrétaire général FGTB, en la personne de Robert Vertenuel.

La CGSP-AMiO restera bien évidemment attentive à la défense des Services publics qui est la seule manière de redistribuer équitablement les richesses produites.

Nous veillerons également à ce que le droit de grève ne soit pas réduit par un service minimum ou un service garanti, qui serait instauré dans le seul but d'empêcher l'expression de la colère des travailleurs !

Il est évident que le droit de grève est à utiliser uniquement quand les autres moyens ont échoué, le droit de grève doit être l'arme ultime...

MAIS il est certain qu'avec un gouvernement de droite extrême, le dialogue est plus que compliqué !!



OUI, des réactions et des actions sont possibles !

Mais avant tout, nous devons expliquer concrètement nos motivations.

Nous ne doutons pas que le futur Secrétaire général de la FGTB sera aussi attentif aux différents problèmes des services publics.

Michel Jacobs

SPF AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Cela n'arrive pas qu'aux autres

Une action « dragées » en soutien à un Camarade de la CTB

Le 18 janvier dernier, une action a été organisée pour soutenir un de nos camarades de la CTB. Des délégués de différents sous-secteurs ont distribué des dragées au personnel de la CTB et l'après-midi aux membres des secteurs du Comité 7.

Ce Camarade a été absent pendant une longue durée suite à un accident de la route survenu en rentrant à son domicile et après une journée de travail.

Avec l'accord de son médecin, il a ensuite décidé de reprendre le travail à mi-temps. À son arrivée sur son lieu de travail il a constaté que tout le service a déménagé (direction le « bel étage du bâtiment ») et que lui est « laissé pour compte ».

Il sombre alors dans un burn-out.

Il trouve ensuite une lueur d'espoir dans cette vie morose en devenant papa pour la première fois.

Après quelques semaines, la Direction l'appelle enfin pour lui adresser ses félicitations... et lui donner son C4 et ce juste avant Noël !!!

La CTB aurait difficilement pu trouver un cadeau plus original, mais c'est malheureusement ce qui est arrivé à notre collègue depuis 9 ans et délégué syndical CGSP-ACOD.



Le respect et l'intégrité, à la sauce CTB !

La CTB ne voit aucun inconvénient à licencier ses travailleurs sans le moindre avertissement, ce n'est un secret pour personne. Que la CTB n'ait aucun scrupule lorsqu'il s'agit d'intimider les affiliés et les délégués d'une organisation syndicale, ce n'est pas nouveau. Que la CTB licencie, de surcroît, un délégué syndical, cela dépasse l'entendement !

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une attaque frontale et juste avant le lancement des négociations de secteur avec les organisations syndicales représentatives au sujet du projet de loi traitant de la BDA. Ce type de pratique est tout simplement inacceptable et punissable.

Un tel acte s'apparente à de l'intimidation et à une atteinte aux droits des travailleurs.

K. Sissau



ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

Toujours pas de clarté

Les réformes des établissements scientifiques fédéraux ne sont toujours pas connues dans leur détail, malgré plusieurs rencontres entre le Front commun syndical et les représentants du Cabinet de Mme Sleurs

Alors que la première rencontre s'était soldée par le constat que la situation était floue, neuf mois plus tard, rien n'a changé.

À part la répétition de la volonté de créer des clusters (2, 3 ou 4, rien n'est encore fixé) qui prendraient une forme juridique inédite, c'est-à-dire une sui generis créée pour l'occasion, les représentations des organisations syndicales n'ont reçu aucune information précise sur la future structure ni sur les modalités de la transition de la structure actuelle vers la nouvelle.

Au départ nous avons dit que la situation était floue, mais maintenant le brouillard s'épaissit !

Un dossier a avancé entretemps : l'agence spatiale interfédérale.

Les textes ont été soumis au Comité B (organe de négociation au sein de la Fonction publique fédérale), ce qui a donné lieu à de nombreuses questions une fois de plus.

La CGSP est perplexe face à la création d'une structure dans laquelle les travailleurs seront tous repris sous un

contrat de travail, même les statutaires. De plus, le peu de précision quant à la structure juridique et le manque de garanties en matière de préservation des droits des travailleurs ont amené la CGSP à marquer son désaccord dans ce dossier.

N'hésitez pas à vous adresser à vos délégués si vous avez des questions, elles seront répercutées au niveau du Cabinet de la Secrétaire d'État.

V. Demeulemeester

SPF FINANCES

Du « Fonds des Rentes » à « l'Agence fédérale de la Dette »

Transformation d'emplois statutaires en postes contractuels

Alors que cela n'avait nullement été annoncé, il a été mis à l'ordre du jour du Comité de Secteur II (Finances) un arrêté royal « *fixant les modalités d'engagement et de rémunération des membres du personnel contractuel de l'Agence fédérale de la Dette* ».

Le « *Fonds des Rentes* » a été supprimé par la loi du 25 octobre 2016 et est remplacé par « *l'Agence fédérale de la Dette* ».

L'ancien « *Fonds des Rentes* » comptait, d'une part, des membres du personnel contractuels, gérés par la Banque nationale de Belgique et, d'autre part, des agents statutaires de l'Administration générale de la Trésorerie (la seule administration non-fiscale restante au SPF Finances), qui y étaient affectés en mission d'intérêt général.

Les agents statutaires ont été transférés, vers la nouvelle Agence à comp-

ter du 1^{er} janvier 2017 et ont conservé leur statut.

L'Autorité a toutefois affirmé explicitement qu'il s'agissait d'un système en voie d'extinction, que les intéressés seraient les derniers statutaires et qu'ils seront remplacés progressivement par des contractuels que l'Agence engagera elle-même, ajoutant que, vu les particularités propres aux profils rares nécessaires au bon fonctionnement de l'Agence, ce parastatal dérogeait à certaines règles en vigueur dans la Fonction publique fédérale classique et que l'agence n'était pas soumise au statut des agents de l'État.

La partie la plus importante de cet arrêté royal comprend des dispositions relatives aux conditions de recrutement, de rémunération et d'évaluation du personnel contractuel futur de cette Agence.

L'Agence ne fera pas appel au Selor, mais mettra elle-même en place une Commission de sélection.

Les membres du personnel seront rémunérés selon un nombre limité de grades et d'échelles existants au sein de l'administration fédérale. Ils seront évalués selon les mêmes règles que dans l'administration fédérale.

Détail croustillant : des échelles spécifiques sont créées pour les grades de « directeur », allant de DA1 à DA4 (*sic* !) et qui débutent à 62 515 € (DA1 avec 0 année d'ancienneté) et peuvent aller jusqu'à la bagatelle de 105 566 € (DA4 avec 29 années d'ancienneté). Celles-ci étant rattachées à l'indice-pivot 138,01, cela va de soi !

La CGSP consternée à la lecture des documents a fait part de son indignation dans le **DÉSACCORD** donné à l'issue des négociations.

La dette publique (fédérale) belge est tout sauf un événement temporaire ou

exceptionnel. Par conséquent, la gestion de cette dette doit aussi être considérée comme une mission régulière et non comme une tâche temporaire ou exceptionnelle. La CGSP a toujours été convaincue que les tâches régulières devaient être effectuées par des fonctionnaires réguliers et donc, statutaires, et la CGSP ne voit aucune raison de changer cette position.

Durant les négociations, l'Autorité n'a jamais motivé son choix de s'écarter de l'emploi statutaire pour privilégier

les emplois contractuels (la délégation de l'Autorité ne fait que renvoyer à l'accord de gouvernement).

Une nouvelle fois nous avons assisté à un simulacre de dialogue social.

La CGSP a fait part de sa crainte que ce projet ne soit que le premier d'une série (pour rappel les mutations d'office ont été annoncées comme exceptionnelles en 2013...).

Le Président du Comité de direction du SPF Finances a repris dans le pro-

toque que « *cette transformation de l'emploi statutaire en postes contractuels ne crée pas de précédent pour le SPF Finances* ».

La CGSP demeure peu convaincue, ce choix étant dicté par le gouvernement fédéral et espère que si une loi similaire devait être soumise au Parlement, elle ferait l'objet de nombreuses interventions.

R. Vansaingele

NWOW – Un monde du travail qui change

Ces 4 initiales sont très à la mode, elles se traduisent par New Ways Of Working mais on lit aussi New World Of Work (nouvelles façons de travailler ou nouveau monde du travail) ...tout un programme !

De plus en plus d'organisations, y compris dans le Secteur public instaurent le NWO. Pour un mieux ou pour le pire ?

Le NWO implique plusieurs corollaires, les Dynamics offices, la fin de l'obligation de pointer, la fin du pointage, le travail en bureau satellite, le télétravail, le clean-desk, le coworking...

Chacun d'entre eux a des avantages et des inconvénients. On peut citer entre-autres, davantage de liberté, une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle mais également le sentiment d'exclusion des travailleurs, la fin du lien entre temps de travail et objectifs, le retour du travail à la pièce, la fin de la personnalisation du lieu de travail.

Le but le plus volontiers affiché par les employeurs est le bien-être des travailleurs mais derrière ces changements dans les conditions de travail il y a aussi un autre objectif plus difficilement avoué ou assumé qui est de réaliser des économies et augmenter la productivité. D'autres buts sont carrément tus, comme le rêve de couper les travailleurs de l'influence des syndicats.

Le NWO repose sur l'anti contrôle, concept qui rencontre des réticences car la culture d'entreprise classique est encore souvent basée sur le contrôle et la hiérarchie traditionnelle. Les managers sont habitués au présentisme, au pointage, à la surveillance et à la vérification. Les nouvelles façons de travailler nécessitent de lâcher prise, de faire confiance à l'autonomie de chacun et de mettre fin aux comportements infantilisants. D'ailleurs d'aucuns estiment que l'échec de certaines pratiques du NWO est souvent lié à l'attitude du management et non pas des travailleurs ou des organisations syndicales comme on pourrait vous le faire penser.

Il ne faut pas négliger l'aspect économique, prépondérant dans la Fonction publique fédérale qui doit après chaque conclave budgétaire réaliser plus d'économies. Le mètre² de bureau est très cher, tous les bureaux ne sont pas occupés tout le temps (collaborateurs en télétravail, en réunion, en formation, en temps partiel, en congé), il faut donc optimiser l'espace de travail disponible et la solution trouvée est le Dynamics office.

Comment fonctionne le **Dynamics Office** ? Pour commencer, il y a moins

de postes de travail que de travailleurs prévus (suivant les endroits et le type de travail, cela peut aller de 60 à 85 %). Tout collaborateur peut s'installer avec son ordinateur portable là où il le souhaite en fonction de son planning de la journée. L'espace n'est plus organisé sur base de l'organigramme ou du statut, mais en fonction des activités. Il n'y a plus d'armoire personnelle, les archives sont centralisées. En fin de journée, le bureau doit être vide (clean desk). L'espace de travail est repensé en fonction des activités on y trouvera donc des espaces collectifs et des espaces clos (pour des réunions, des rencontres, des entretiens), des espaces de concentration (pour étudier un dossier difficile) et des espaces détente (sieste, sport...).

Le SPF Finances n'échappe pas à cette (r)évolution, avec une moyenne de 15 % de télétravailleurs (et ce pourcentage est en continuelle augmentation), le taux d'occupation des postes de travail est en diminution. **Des projets pilotes de Dynamics Office sont en cours actuellement notamment à Nivelles.** Quoique pour la petite histoire, par manque de personnel, Nivelles a finalement moins de travailleurs que de postes de travail...

La mise en place du travail en Dynamics Office requiert qu'une analyse de risques préalable soit réalisée. La CGSP l'a réclamée lors d'un CICPPT et finalement, face à notre insistance et notre détermination l'Autorité a accepté d'associer les organisations syndicales aux différents groupes de travail organisés.

Quelques risques peuvent être facilement identifiés, notamment le fait que l'absence de parois conduit à des bureaux bruyants, le bruit provoquant de la fatigue chez les travailleurs, un manque de concentration et des distractions pouvant conduire à des erreurs. Le manque de confidentia-

lité peut aussi être un « défaut ». Une attention toute particulière doit être portée à l'ergonomie du mobilier, à l'adéquation du matériel informatique et de la téléphonie car le succès de ce système requiert une certaine maturité technologique de l'organisation.

Un autre risque important est la résistance au changement. Associer les agents à cette transformation est essentiel et cela nécessite entre autres une politique de communication ambitieuse. Le passage au NWOW a déjà été initié chez nous (2 systèmes d'horaires dont 1 sans pointage et le TAW), et maintenant l'installation des Dynamics Office. **Pour la CGSP,**

il faut que l'Autorité fasse en sorte que le changement se fasse avec les agents des Finances et non pas contre eux, comme cela a trop souvent été le cas, dans les restructurations par exemple.

La CGSP n'est pas contre le changement mais la nouvelle organisation du travail doit être gérée et implantée avec comme attention principale le bien-être et la sécurité des travailleurs, et nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

R. Vansaingele

APPEL À
CANDIDATURE



LA DÉFENSE - LES MILITAIRES

APPEL À CANDIDATURE SOUS-SECTEUR DÉFENSE

Conformément à nos statuts et à l'art. 3 de notre règlement d'ordre intérieur, un appel à candidature est lancé pour le poste de Président CGSP-ACOD du Sous-secteur Défense.

Les candidatures (maximum une par régionale) sont à renvoyer, via votre Secrétaire régional, à notre Secrétaire fédéral eddy.plaisier@cgspaceod.be avant le **vendredi 31 mars 2017 à 17h.**

P. Descy

SPF SANTÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Action : « une seule praline » !

Un petit « cadeau » pour montrer notre mécontentement

Ce vendredi 27 janvier, 200 militants de l'IRB-CGSP ont présenté leurs meilleurs vœux aux Ministres de tutelle du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. En l'absence de la Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales Maggie De Block c'est au Ministre Willy Borsus que nous avons remis une jolie boîte de pralines mais qui ne contenait qu'une seule praline ! ... Par ce « cadeau », nous avons voulu symboliser le fait que nous ne sommes pas dupes.

Le bel emballage (la modernisation, la sauvegarde de la Sécurité sociale, etc.) présenté par le gouvernement fédéral ne contient en fait rien de bien pour les citoyens et les fonctionnaires.

Après une distribution de tracts aux participants, le Président de l'IRB-AMiO a voulu expliquer notre action, son micro fut rapidement coupé !

Que voulez-vous, les ministres libéraux n'aiment pas être mis face à la responsabilité de leurs actes... La démocratie a ses limites.

Par cette action nous avons voulu montrer que la CGSP sera toujours présente pour contester les discours et les actes des dirigeants politiques qui mettent à mal le bien de tous, mais aussi de la Sécurité sociale. Plus largement, elle sera là pour s'opposer à ceux qui s'attaquent à la solidarité et le vouloir vivre ensemble !

K. Sissau



SPF SÉCURITÉ SOCIALE

DG HAN : MYHANDICAP entre en service

Depuis le 23 janvier 2017, le nouvel outil de gestion des prestations aux personnes handicapées est entré en fonctionnement

En fonctionnement ? C'est à voir ...

Les agents tâtonnent... ils cherchent les solutions et les cheminements pour traiter les dossiers, et ce dans un logiciel complexe, dont la logique interne est à l'opposé de ce qui a été utilisé depuis l'introduction de l'informatique dans le département.

Cette situation, particulièrement difficile pour les agents, doit être confrontée au fait que ceux-ci n'ont pas véritablement reçu de formation pour utiliser le logiciel.

L'Autorité s'est contentée : de quelques séances de démonstration où quelques opérations furent expliquées, de fournir des manuels d'utilisation qui ressemblent à des bottins téléphoniques ainsi que des vidéos où les processus et les cheminements les plus habituels sont précisés.

On constate donc qu'outre le travail quotidien, il est attendu des agents qu'ils se forment, finalement sur le tas et qu'ils ne comptent pas trop leurs heures pour servir le projet révolutionnaire en construction !!!

Par ailleurs, l'Autorité reconnaît que le nouveau logiciel est encore incomplet, qu'il ne permet pas d'accomplir toutes les tâches dévolues à la DG HAN et à ce stade, nul ne sait quand il sera pleinement opérationnel !

Pour beaucoup, la coupe est pleine ! Les certificats de maladie de longue durée s'accumulent au MEDEX en provenance des agents de la DG HAN. Du côté de l'Autorité, on pratique la politique de l'autruche : la réalité de la situation semble réellement échapper à la compréhension de ceux qui prennent les décisions.

Il faut bien considérer que les retards dans le fonctionnement d'une direction générale dédiée aux prestations aux personnes handicapées peuvent avoir des conséquences très importantes sur la vie quotidienne des personnes les plus précarisées.

Certains attendent des allocations qui n'arrivent pas et n'obtiennent pas des CPAS des avances rapidement car les travailleurs des CPAS sont également débordés, surchargés et confrontés à de nouvelles mesures ou procédures et

à un durcissement généralisé de l'accès aux prestations sociales.

À tous les égards, la combinaison de la politique de ce gouvernement (pour rappel, l'oubli de l'augmentation hors index de 2 % de l'allocation de remplacement de revenus par la Secrétaire d'État, oubli toujours pas réparé !) et d'une gestion incompréhensible et aléatoire d'un service pourtant essentiel à près de 400 000 personnes handicapées en Belgique aboutit à une dégradation des services au public, à une fragilisation encore accrue des plus faibles et à une bureaucratisation du travail qui transforme les travailleurs de la DG Han en machines à cliquer (certaines opérations entraînent l'obligation de cliquer plusieurs dizaines de fois avant d'aboutir au résultat espéré !) dans un logiciel dont les fonctionnalités ne répondent pas aux besoins des agents soucieux d'effectuer un travail social et administratif de qualité, dans des délais raisonnables pour le citoyen.

K. Sissau



SERVICES PUBLICS DE LA RÉGION BRUXELLOISE

Dernières nouvelles

Depuis plusieurs mois, nous entendons parler de la création de nombreux organismes appelés à assurer les tâches exercées actuellement par le SPRB.

Les textes soumis en secteur XV nous présentaient dans un premier temps une constellation de parastataux : urbanisme, fiscalité, recrutement et formation, relations internationales...

En décembre, premier coup de théâtre : le parastatal fiscalité (créé officiellement ce 1/01/2017) est un service public régional, vu les remarques

du conseil d'État sur le texte proposé. Depuis janvier, il a été décidé que pour l'urbanisme et le recrutement il en serait de même.

Une réunion au cabinet de M. Vervoort, demandée avec insistance par le Front commun syndical du SPRB, a permis de faire le point sur les perspectives d'avenir. Il y aura bien création de nouvelles

structures, mais elles garderont la forme de services publics régionaux.

La CGSP AMiO reste attentive et vous tiendra au courant des évolutions de ce dossier.

V. Demeulemeester

TRIBUNE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Tout commence par un rêve !
- 4 / Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai
- 7 / Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
- 8 / IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

www.cgspwallonne.be

SOMMAIRE

Infos AMiO

- 9 / Édito • Au revoir et merci Marc...
Bonjour Robert...

Fédéral

- 10 / SPF Affaires étrangères • Cela n'arrive pas qu'aux autres
- 11 / Établissements scientifiques • Toujours pas de clarté / SPF Finances • Du « Fonds des Rentes » à « l'Agence fédérale de la Dette »
- 12 / SPF Finances • NWOW – Un monde du travail qui change
- 13 / La Défense-Les Militaires • Appel à candidature
- 14 / SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement • Action : « une seule praline » !
- 15 / SPF Sécurité sociale • DG HAN : MYHANDICAP entre en service
- 16 / Services publics de la Région bruxelloise • Dernières nouvelles

www.cgsp-amio.be ou www.cgsp-ministeres.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11